

Cellule communication

Tel : 24.66.13

Mardi 12 mai 2015

**COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
DU 12 MAI 2015**

Sous la présidence de Monsieur Philippe GERMAIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 12 mai, a adopté 10 projets de délibération et 35 projets d'arrêtés.

Secteur de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, et de la sécurité civile :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la cession à titre gratuit d'un terrain bâti (ex ETFPA) au profit de l'Université de Nouvelle-Calédonie (création d'un IUT).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement devant la Cour administrative d'appel de Paris (affaire M. Frédéric de Greslan).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (affaire Sarl Architecte et Avenir).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie (affaire M. Olivier Schillé).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie (affaire Mme Joelle Gandelin-Paris).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie (affaire Mme Stéphanie Boiteux).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (affaire M. Yves Bréant).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie (affaire Mme Jamila Dufloer Fedal).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie (affaire M. Christophe Chevilliet).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le Président du Gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie à porter plainte contre X.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les retraits d'agrément d'entreprises de production locale au régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et des emballages (SARL PROMICRO... SARL SATNET).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé, renouvelé ou refusé l'agrément d'entreprises de production locale au régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et des emballages (SARL KNC...SARL PAITA FABRICATION).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé, renouvelé ou refusé l'agrément d'entreprises de production locale au régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et des emballages (SARL DOCTOR SAILS... JOVOPREFA).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget rectificatif 2015 de la chambre de commerce et d'industrie de Nouméa – Nouméa et agences (CCI).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2015 du Fonds Nickel.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2014-1487/GNC du 13 mai 2014 portant restitution du solde de la succession en déshérence n° 312 de Monsieur William Martineau au profit de ses héritiers représentés par la SCP Calvet-Lèques-Baudet Dessouter.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué au Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le pouvoir de prendre certains arrêtés au nom du Gouvernement (Douanes).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la nomination par intérim du chef du service intérieur du Gouvernement (Mme Maria Vauthier).

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n° 2013-2547/GNC du 10 septembre 2013 relatif à la prise en charge des frais des auditeurs, participants et intervenants de la IVème session du dialogue social.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué au Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le pouvoir de prendre certains arrêtés au nom du Gouvernement (Direction du Travail et de l'Emploi - DTE).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé des actions de formations professionnelles continues dans le cadre de la programmation 2014-2016 de la Nouvelle-Calédonie (école des métiers de la mer).

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n° 2014-2141/GNC du 19 août 2014 modifiant l'arrêté modifié n° 2014-1683/GNC du 27 juin 2014 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté et constatant la composition nominative du conseil d'administration de la Bibliothèque Bernheim.

Secteur du budget, du logement, de l'énergie, du développement numérique et de la communication audiovisuelle ; du suivi des questions monétaires, de crédit et des relations avec le Congrès :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'exonération de la taxe générale à l'importation (TGI) en faveur de matériels destinés à la réalisation d'opérations primées par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie en sa séance du 6 décembre 2013 (société Tiea Energie).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'exonération de la taxe générale à l'importation (TGI) en faveur de matériels destinés à la réalisation d'opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale (société SUNZIL – commune de Koumac).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'exonération de la taxe générale à l'importation (TGI) en faveur de matériels destinés à la réalisation d'opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale (société SUNZIL – commune de La Foa).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a acté les décisions financières adoptées par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie, pour un montant total de 94 millions FCFP, dans le cadre de la gestion du fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (CTME).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué au Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le pouvoir d'assurer le placement des fonds libres de la Nouvelle-Calédonie en valeurs d'Etat ou en valeurs garanties par l'Etat (Direction des Affaires Budgétaires et Financières – DBAF).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n° 2014-1679/GNC du 27 juin 2014 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du budget, du logement et du développement numérique (CAO).

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime ; du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné un membre du conseil portuaire du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué au Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le pouvoir de prendre certains arrêtés au nom du Gouvernement (Direction de l'aviation civile – DAC).

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des cadres supérieurs de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n° 2015-401/GNC du 24 mars 2015 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n° 2015-405/GNC du 24 mars 2015 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmières puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des préparateurs en pharmacie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n° 2014-1299/GNC du 29 avril 2014 fixant les épreuves, programmes et modalités de divers concours du statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n° 2014-1301/GNC du 29 avril 2014 fixant les épreuves, programmes et modalités des concours, examens et sélection professionnels pour l'accès aux corps et grades du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n° 2015-371/GNC du 17 mars 2015 portant ouverture d'une sélection professionnelle pour le recrutement dans le corps des préposés à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de l'arrêté n°2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les épreuves, le programme et les modalités du concours externe d'accès au corps d'adjoint technique normal des établissements d'enseignement du second degré public de 1er grade du statut particulier des adjoints techniques des établissements d'enseignement du second degré public de la Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé une liste de diplômes assimilés à ceux exigés pour se présenter aux concours ou recrutements sur titres permettant l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué au Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le pouvoir de prendre certains actes (direction des affaires sanitaires et sociales – DASS).

Secteurs de la protection sociale, de la solidarité et du handicap, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; de la politique de la famille :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la nomination du chef du service de l'eau de la direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (Jean-Marie Lafond).

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des avis sur des demandes de visa de long séjour ou de titre de séjour et des projets d'arrêté portant autorisation de travail avec ou sans visa de long séjour et titre de séjour (55 dossiers).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des observations sur le projet de décret relatif à l'agrément des centres d'informations sur les droits des femmes et des familles.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas émis d'observations sur le projet de décret relatif aux conditions de qualification pour exercer des fonctions à bord des navires et à la délivrance des titres de formation professionnelle.